RAPPORT INITIAL CONTRÔLE TECHNIQUE

36 – CHATEAUROUX – CAF - RENOVATION ENERGETIQUE DE LA CAF DE L'INDRE – CT
À CHÂTEAUROUX

Contact
Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre |
193 avenue de La Châtre
36000 CHATEAUROUX

Date d'émission : 14/10/2026
N° d'affaire : 2511346A0000003
Référence chrono : CT/346A0/1026/0021
Version : 3

Annule et remplace version : 2
En date du : 05/10/2026
Référence chrono : CT/346A0/1026/0010

Agence Construction Chateauroux
Pôle Construction&Immobilier Centre
1 rue jade | 36240 SAINT MAUR | (+33)2.54.34.95.05
SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SYNTHÈSE DES MISSIONS

- **Solidité des ouvrages & équipements indissociables .**
- **Fonctionnement des instal. .**
- **Gestion Technique Bâtiment .**
- **Sécurité des personnes .**
- **Thermique .**

ÉDITO

Votre responsable d'affaire
Veronique IMBERT
0622998028
veronique.imbert@socotec.com

Madame, Monsieur,

À l'issue de nos différentes visites et échanges tout au long de l'opération de construction, nous avons le plaisir de vous présenter le rapport initial de contrôle technique relatif à la construction situé à Châteauroux / 193 Avenue de La Châtre.

Ce document synthétise l'ensemble des vérifications réalisées, les points de conformité observés, ainsi que les observations à traiter à ce stade. Il a été conçu pour vous offrir une lecture claire et efficace de l'état d'avancement du projet.

Les notes, avis et observations que vous retrouverez dans ce rapport suivent une grille d'évaluation permettant d'identifier immédiatement le niveau de priorité associé à chaque point. Elles reposent sur trois catégories :

Avis favorable (vert) : la conception de l'ouvrage ou de l'équipement est satisfaisante.

À préciser (orange) : des informations complémentaires sont à nous communiquer pour que nous puissions émettre un avis.

Avis défavorable (rouge) : La conception de l'ouvrage ou de l'équipement n'est pas satisfaisante.

Ce rapport reflète l'ensemble du travail réalisé, ainsi que les dernières étapes à engager pour débuter sereinement une nouvelle phase. Vous pouvez retrouver en page suivante la frise chronologique de votre projet.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans la levée des réserves, et pour répondre à toute question concernant les conclusions de ce rapport.

CHRONOLOGIE DU PROJET ET DES VISITES

SOCOTEC

Commercialisation du projet
26/11/2025

Conception
05/10/2026

1

Rapports préalables
06/05/2026

2

Rapports initiaux
05/10/2026

N Nombre de rapports transmis ou nombre d'avis contenus dans les fiches d'avis sur ouvrage. Les livrables affichés sont le 1er et le dernier transmis.

10%
AVANCEMENT DU PROJET

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT page 6

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX page 10

2.1 Localisation & données de l'affaire page 10

2.2 Codification de nos avis page 12

3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS page 13

4. RÉCAPITULATIF DES AVIS AP ET D page 15

4.1 Analyse de risque page 15

4.1 Évaluation de conformité page 16

5. ANALYSE DE RISQUE page 17

5.1 MISSION SOLIDITE page 17

5.2 MISSION FONCTIONNEMENT page 17

5.3 GESTION TECHNIQUE BATIMENT page 18

6. ÉVALUATION DE CONFORMITÉ page 19

6.1 MISSION SECURITE DES PERSONNES page 19

6.2 MISSION THERMIQUE page 21

7. PARTENAIRES DE L'OPÉRATION page 23

8. VOTRE PROJET EN CHIFFRES page 24

1 OBJET DU RAPPORT

Le présent document constitue le **Rapport Initial de Contrôle Technique** prévu dans notre contrat n°2511346A0000003.

Les avis sur les dispositions techniques sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 2 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

MISSIONS D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

LES AVIS SUR LES DISPOSITIONS TECHNIQUES SONT ÉMIS PAR :

- **Tachafine OUARID** Généraliste construction
- **Christophe LAMY** Spécialiste Électricité

1 OBJET DU RAPPORT

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

- **L** Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d ´équipement indissociables.
- **F** Mission F relative au fonctionnement des installations
- **GTB** Mission GTB relative à la gestion technique des bâtiments

MISSIONS D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

- **STI** Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels.
- **SEI** Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH.
- **TH** Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie.

1 OBJET DU RAPPORT

MISSIONS COUVERTES PAR LA PRÉSENTE OPÉRATION

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les demandes de précisions concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'analyse de risque a pour objectif d'identifier les aléas et les enjeux du projet. Elle prend en compte le contexte de l'opération, les référentiels techniques applicables ainsi que les retours d'expérience et les pathologies connues. Cette analyse permet d'adapter le niveau d'exigence, notamment en tolérant certaines déviations lorsque les enjeux sont faibles. Le risque est ainsi évalué en fonction de la gravité des conséquences et de leur probabilité, notamment en termes de dommages, de durabilité et d'usage de l'ouvrage.

L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité réglementaire du projet. Elle repose sur une analyse critique des dispositions retenues au regard de la réglementation applicable et des normes associées. Le principal risque identifié est celui de non-conformité, résultant d'une mauvaise application des règles en vigueur. Les vérifications visuelles effectuées par échantillonnage viennent en complément des contrôles réalisés par les entreprises et maîtres d'œuvre.

POINTS IMPORTANTS

- **Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI,** liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr
- **Fait usage de son jugement professionnel pour aboutir à un avis**
- **Périmètre de l'évaluation technique**
 - Porte sur ouvrages et équipements
 - Intervient en conception + réalisation
 - Basée sur l'analyse de risque et l'évaluation de conformité
- **L'analyse de risque a pour objectif** d'identifier les aléas et les enjeux du projet.
- **L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité** réglementaire du projet.

1 OBJET DU RAPPORT

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

Ce rapport a été édité par :

> **Pascal TEURQUETY**

Ce rapport a été transmis à :

> **cedric.charlot@cdr-cpl.caf.fr**
> **administration-generale@caf36.caf.fr**
> **etude.doucot@labo52.com**
> **contact@labo52.com**
> **richard.cluzelle@larbre-ingenierie.fr**
> **nicolas.doumax@maitrys.com**



2.1 LOCALISATION & DONNÉES DE L'AFFAIRE

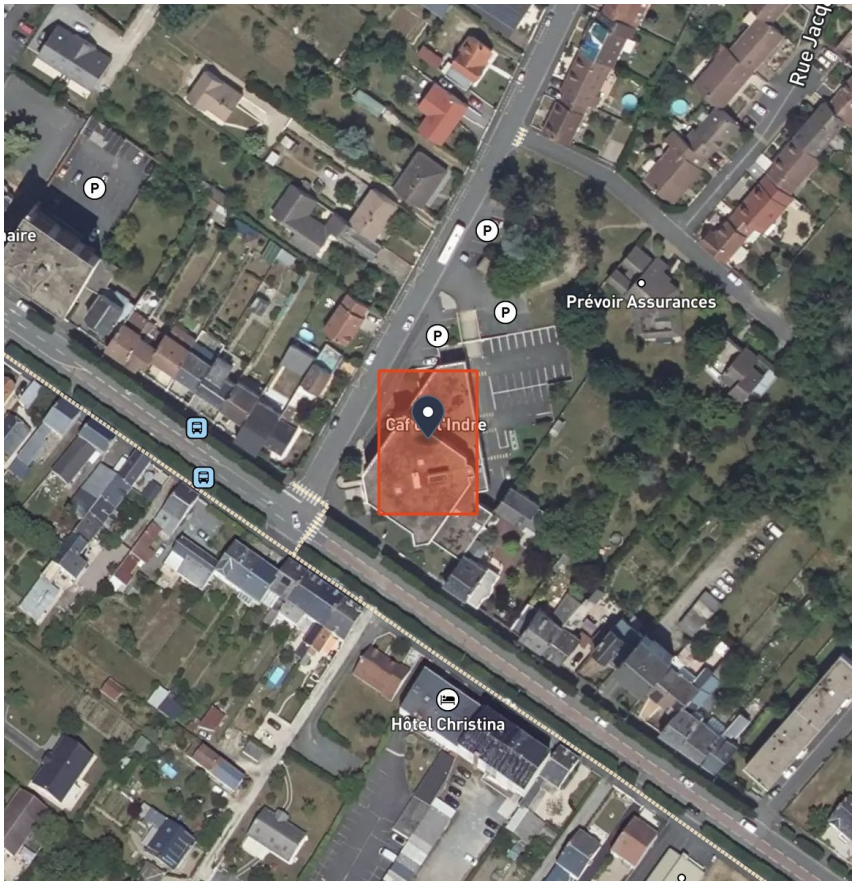
L'actif se situe dans la **ville de Châteauroux (36)**, au 193 Avenue de La Châtre.

L'agence SOCOTEC la plus proche du projet est à

7,3 km de votre projet

Maître d'ouvrage :

Nature du projet : Rénovation énergétique d'un bâtiment de bureaux existant de



la CAF de l'Indre, comportant un rez-de-chaussée et des étages (R+2 identifié).
• Zone d'accueil en RDC classée Établissement Recevant du Public (ERP) de type W, 5ème catégorie, destinée à des activités administratives et de bureaux
• Reste du bâtiment classé Bâtiment à Usage Professionnel (BUP) au titre du Code du Travail

Le programme de travaux prévoit :

- ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES :
• Le remplacement des luminaires existants par des appareils

à source LED, avec dépose/repose de faux plafonds métalliques ou 600/600 mm.
• La mise en conformité du réseau de terre et des liaisons équipotentielles.
• La rénovation des installations de chauffage et de ventilation (CTA double flux, VMC), avec attentes électriques protégées.
• La dépose/repose de vidéoprojecteurs en salle de réunion RDC et salle du Conseil d'Administration R+2.
• Des reprises de chemins de câbles courants forts/faibles et rebouchages coupe-feu.

Les prestations suivantes ne font pas partie du périmètre des travaux objet de notre mission :
• Le contrôle technique final par un organisme agréé (à la charge du maître d'ouvrage) ;
• La fourniture, pose et raccordement des équipements de chauffage-ventilation sur les alimentations électriques laissées en attente (lot Chauffage-Ventilation) ;
• La réalisation du SAS chaufferie et du local CTA, ainsi que la reprise totale des faux plafonds dans les locaux à plafond métallique (lot Plâtrerie) ;
• Les portes du SAS et du local CTA double flux (lot Menuiseries extérieures aluminium).

2.2 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Code	Nom de l'avis	Signification	Action attendue
F	**Favorable**	Élément conforme aux exigences et ne nécessitant aucune observation.	Aucune action à ce stade du projet
AP	**À préciser**	Analyse impossible faute d'informations, documents ou accès insuffisants.	Fournir compléments
D	**Défavorable**	Non-conformité ou anomalie nécessitant impérativement une correction.	À prendre en compte dans la conception du projet
HM	**Hors mission**	Élément ne relevant pas du périmètre contractuel du contrôle technique.	Hors champ d'analyse.
PM	**Pour mémoire**	Information utile à rappeler ; ne constitue pas une non-conformité.	Pas d'action
SO	**Sans objet**	Point ne relevant pas du périmètre du projet ou non applicable à l'ouvrage.	–

3 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Pour la rédaction de ce rapport, **SOCOTEC a pris en compte les documents suivants :**

Phase	Entreprise	Désignation Identification des documents examinés	Date
PRO	LABO 52	03-01 couverture PRO.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	03-02 Toiture.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	03-03 2ème étage.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	03-04 1er étage.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	03-05 Rez de chaussée.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	03-06 Sous sol.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	CCTP LOT 3 - CHAUFFAGE VENTILATION.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	CCTP LOT 4 - ELECTRICITE.pdf	15/09/2026
PRO		CCTP PRO - Rénovation de la CAF de l'Indre - 260722.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	CVC - EXISTANT - 1er etage.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	CVC - EXISTANT - 2eme etage.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	CVC - EXISTANT - rez de chaussee.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	CVC - EXISTANT - sous sol.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	DPGF LOT 3 CHAUFFAGE VENTILATION.xls	15/09/2026
PRO	LABO 52	DPGF LOT 4 ELECTRICITE.xls	15/09/2026
PRO	LABO 52	DPGF PRO - Rénovation de la CAF de l'Indre - 260722.xlsx	15/09/2026
PRO	LABO 52	Estimation PRO - Rénovation énergétique de la CAF de l'Indre - 260722.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	Plan PRO - CVC - ELEC - R+1.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	Plan PRO - CVC - ELEC - R+2.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	Plan PRO - CVC - ELEC - RDC.pdf	15/09/2026

3 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Phase	Entreprise	Désignation Identification des documents examinés	Date
PRO	LABO 52	Plan PRO - CVC - ELEC - Sous sol.pdf	15/09/2026
PRO	LABO 52	Plan PRO - CVC - ELEC - Terrasse.pdf	15/09/2026

4 RÉCAPITULATIF DES AVIS AP ET D

4.1 ANALYSE DE RISQUE

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment.

Description	Observations et commentaires	Avis	N°
GESTION TECHNIQUE BATIMENT			
GÉNÉRALITÉS			
	Le CCTP spécifie une classe B mais ne détaille pas les fonctions d'optimisation attendues. **Recommandation: Intégrer explicitement les stratégies suivantes:** **1.Gestion horaire programmable:** **--Programmation hebdomadaire par zones** **--Gestion des jours fériés et périodes de fermeture** **--Abaissement nocturne et weekend** **2.Gestion en fonction de l'occupation:** **-- Détection de présence (si capteurs prévus)** **-- Adaptation des consignes de température** **-- Réduction des débits de ventilation en inoccupation** **3.Optimisation du démarrage (optimal start):** **-- Calcul du temps de préchauffage en fonction de la température extérieure** **-- Minimisation des consommations de chauffage** **Justification: Ces fonctions sont attendues pour une GTB de classe B et maximiseront les économies d'énergie**	**AP**	1

4 RÉCAPITULATIF DES AVIS AP ET D

4.1 ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

Description	Observations et commentaires	Avis	N°
MISSION SECURITE DES PERSONNES			
GÉNÉRALITÉS			
	Préciser le classement de l'ERP . Vu la surface de la partie accessible public, nous considérons l'ERP dans notre rapport comme ERP 5eme type W.	AP	14
CHAUFFERIE (A. 23/06/1978) > CARAC. CHAUFFERIE DE PU>70KW			
Caractéristiques des parois de la chaufferie	Le CCTP indique que "nous considérons que le coupe-feu des murs, portes et plafond est conforme" mais précise que "l'avis du bureau de contrôle sera demandé". La nature des parois existantes doit être précisée. Le degré CF dépend de la puissance de la chaufferie. Si la puissance dépasse 70 kW , les parois doivent être CF 2H avec une porte CF 1h ou un SAS tel que décrit dans le CCTP . Si c'est inférieure , les parois peuvent être CF 1h avec une porte CF 1/2h	AP	2
AVIS "COMMISSION DE SECURITE"			
AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE	Nous transmettre le retour des autorités de l'AT ou PC.	AP	16

5.1 MISSION SOLIDITE

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS				
		Pour mémoire : RAPPEL: Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	PM	7

5.2 MISSION FONCTIONNEMENT

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
NOTES DE DIMENSIONNEMENT ET AUTO-CONTRÔLE DES ESSAIS DE FONCTIONNEMENT				
Notes de dimensionnement et auto-contrôle des essais de fonctionnement		Les notes de dimensionnement et les auto-contrôle des essais de fonctionnement des installations suivantes nous seront transmis : - système de production et distribution d'eau chaude, distribution d'eau froide, évacuations des eaux usées et des eaux pluviales ; - système de chauffage, à l'exclusion des équipements de stockage de gaz et d'hydrocarbures liquéfiés et de leur liaison avec le réseau de distribution interne du bâtiment ; - systèmes de ventilation : confort, climatisation, ventilation mécanique contrôlée ; - installations électriques intérieures (courants forts)	PM	6

5.3 GESTION TECHNIQUE BATIMENT

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
GÉNÉRALITÉS				
		Le CCTP spécifie une classe B mais ne détaille pas les fonctions d'optimisation attendues. **Recommandation: Intégrer explicitement les stratégies suivantes:** **1.Gestion horaire programmable:** **--Programmation hebdomadaire par zones** **--Gestion des jours fériés et périodes de fermeture** **--Abaissement nocturne et weekend** **2.Gestion en fonction de l'occupation:** **-- Détection de présence (si capteurs prévus)** **-- Adaptation des consignes de température** **-- Réduction des débits de ventilation en inoccupation** **3.Optimisation du démarrage (optimal start):** **-- Calcul du temps de préchauffage en fonction de la température extérieure** **-- Minimisation des consommations de chauffage** **Justification: Ces fonctions sont attendues pour une GTB de classe B et maximiseront les économies d'énergie**	**AP**	1

6.1 MISSION SECURITE DES PERSONNES

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
GÉNÉRALITÉS				
		Préciser le classement de l'ERP . Vu la surface de la partie accessible public, nous considérons l'ERP dans notre rapport comme ERP 5eme type W.	AP	14
		Rappel de l'observation précédente : Nous transmettre le plan réseau CVC et plomberie L'avis 15 est levé. Plan CVC et plomberie reçu	F	15
ERP - 5ÈME CATÉGORIE > INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES & ÉCLAIRAGE				
Conformité des installations aux normes les concernant N° réf article : PE24§1			F	30
Canalisations N° réf article : PE24§1		Noté dans le CCTP au lot 4 électricité chapitre 6..3	F	26
Eclairage de sécurité d'évacuation N° réf article : PE24§2			SO	27
Installations électriques des locaux à risques d'incendie (condition d'influence externe) N° réf article : PE24§3		Pour mémoire, il nous sera transmis le classement des locaux impactés par les présents travaux (à risque ordinaire ou d'incendie)	PM	28
LOCAUX A SOMMEIL			SO	29
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 À 17 - R.4221 À 28) > INSTALLATIONS ELECTRIQUES				
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS		Pour mémoire, par application du chapitre 4.2.8 de la NFP 03 100, il nous sera transmis les auto-contrôles courant fort pendant l'exécution des travaux .	PM	25
MATERIELS AMOVIBLES N° réf article : arrêté du 20 décembre 2011 R 4215-12			SO	24

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES : CONTACT DIRECT		Noté dans le CCTP au lot 4 électricité chapitre 6.5	F	18
PROTECTION CONTRE CHOCS ELECTRIQUES : CONTACTS INDIRECTS		Noté dans le CCTP au lot 4 électricité chapitre 6.5	F	17
PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE		Noté dans le CCTP au lot 4 électricité chapitre 6.3	F	19
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS DE CHOC ELECTRIQUE N° réf article : R 4226-10 11			F	23
INSTALLATION D'ECLAIRAGE DE SECURITE N° réf article : A-14/12/2011			SO	20
INSTALLATION DE SECURITE AUTRES QUE D'ECLAIRAGE DE SECURITE N° réf article : NFC 15-100 partie 5-56			SO	21
INSTALLATION DANS LES LOCAUX A USAGE MEDICAL N° réf article : R 4215-14 R 4215-15 NF C 15-211			SO	22
CHAUFFERIE (A. 23/06/1978) > CARAC. CHAUFFERIE DE PU>70KW				
Caractéristiques des parois de la chaufferie		**Le CCTP indique que "nous considérons que le coupe-feu des murs, portes et plafond est conforme" mais précise que "l'avis du bureau de contrôle sera demandé". La nature des parois existantes doit être précisée. Le degré CF dépend de la puissance de la chaufferie. Si la puissance dépasse 70 kW , les parois doivent être CF 2H avec une porte CF 1h ou un SAS tel que décrit dans le CCTP . Si c'est inférieure , les parois peuvent être CF 1h avec une porte CF 1/2h**	AP	2
... > DIMENSIONS DE LA CHAUFFERIE				
Hauteur sous plafond N° réf article : §8		Hauteur sous-plafond supérieure à 2 m	F	4
Espace entre générateurs N° réf article : §7		Rappel de l'observation précédente : Préciser distance entre les 2 chaudières . ==> Distance doit être supérieure ou égale à 50 cm.	F	5
... > CARAC. CHAUFFERIE DE PU>70KW				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Caractéristiques des cheminements des canalisations étrangères à la chaufferie N° réf article : §13 16		Pour mémoire	PM	33
Interdiction de stockage de matière combustible dans la chaufferie N° réf article : §13		Pour mémoire	PM	32
Caractéristiques de l'alimentation en eau et de l'évacuation EU de la chaufferie N° réf article : §9		Rappel de l'observation précédente : Préciser présence d'un siphon ou expliquer comment les eaux d'une fuite peuvent être évacuées. L'avis 34 est levé. siphon de sol présent en chaufferie. Les condensats des chaudières rejoignent le siphon	F	34
Dispositions relatives à la ventilation de la chaufferie N° réf article : §11 12		Rappel de l'observation précédente : Les dimensions de la VB doivent être précisées. L'avis 31 est levé. la dimension existante n'est pas modifiée dans le projet. Section existante DN 200 mm	F	31
Moyens de lutte contre l'incendie N° réf article : §20		Rappel de l'observation précédente : Préciser les moyens de lutte d'incendie pour la chaufferie. L'avis 3 est levé. moyens existants. Extincteurs.	F	3
AVIS "COMMISSION DE SECURITE"				
AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE		**Nous transmettre le retour des autorités de l'AT ou PC.**	AP	16

6.2 MISSION THERMIQUE

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
RT ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT > ENVELOPPE DU BÂTIMENT				
Parois vitrées		Rappel de l'observation précédente : Préciser les performances thermiques de la menuiserie extérieure. L'avis 10 est levé. Uw menuiserie : 1.3 W/m2.K	F	10
RT ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT > INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Calorifugeage des réseaux de distribution situés hors volume chauffé		Rappel de l'observation précédente : Préciser le calorifugeage des réseaux de distribution situés hors volume chauffé. L'avis 11 est levé. Calorifuge en élastomère classé M1	F	11
Equilibrage des réseaux de distribution de chauffage à eau chaude		Pour mémoire : Lors de l'installation ou du remplacement d'un réseau de distribution de chauffage, celui-ci est muni d'un organe d'équilibrage en pied de chaque colonne	PM	12
RT ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT				
Installations de ventilation			F	8
Eclairage des locaux		Rappel de l'observation précédente : Le CCTP prévoit la "Modification des éclairages dans les locaux" (section 6.5) mais ne précise pas: La nature des équipements installés (LED?) La puissance installée par m² Les dispositifs de gestion automatique (détection de présence, asservissement lumière naturelle) L'avis 13 est levé. éclairage à source LED ; puissance installée 5W-m2 en moyenne au maximum, les dispositifs de commande dans les Locaux sont existants et non modifiés dans le projet	F	13
Energies renouvelables			SO	9

7 PARTENAIRES DE L'OPÉRATION



MAÎTRE D'OUVRAGE

CAF INDRE
36000



MAÎTRE D'OUVRAGE

CAF INDRE
36000



ARCHITECTE – MAÎTRE D'ŒUVRE

CABINET LABO'52
36000 CHATEAUROUX



ARCHITECTE – MAÎTRE D'ŒUVRE

LABO52
36000



BUREAU D'ÉTUDES

LARBRE BET 36
36000 CHATEAUROUX
02.54.07.79.98



ÉCONOMISTE

MAITRYS
87000 LIMOGES

CHIFFRES CLÉS

10 mois
Durée totale du projet

4
Avis en attente d'action

6 interlocuteurs
Partenaires impliqués dans le projet

SOCOTEC



VOTRE AVIS COMPTE

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations, nous attachons une importance particulière à votre retour d'expérience.

Votre avis nous permet d'améliorer la lisibilité de nos rapports et la qualité de nos interventions.

Vous allez recevoir une enquête…

SOCOTEC.FR

Agence Construction Chateauroux
Pôle Construction&Immobilier Centre
1 rue jade | 346A0 SAINT MAUR | (+33)2.54.34.95.05
SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE